



SPAgri-CFDT

Syndicat des personnels du ministère de l'agriculture
Adm. Centrale - DRAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - IRSTEA - CNPPF
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)
Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)
Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)

Point d'information au personnel IFCE CA du 18 juin 2015

Représentant CFDT : **Fabien LARUE**

Adoption du compte-rendu (Conseil d'administration du 19 mars 2015)

La **CFDT** note les divergences entre le Président et le Directeur Général au sujet de l'avenir de l'IFCE.

Cette situation est inquiétante pour les agents au moment où la mise en œuvre du nouveau COP (2014-2017) et le budget triennal « aligné » sur une période équivalente devraient permettre de travailler plus sereinement.

Exposé de l'Ecuyer en chef

De cet exposé, il ressort que la multiplication de spectacles rapprochés fatigue les chevaux. L'attention du conseil d'administration est attirée sur la nécessité d'une gestion programmée pour le renouvellement des chevaux .

Le Cadre Noir doit se donner les moyens de pouvoir répéter dans les conditions du spectacle (répéter le jour avec les effets de lumière), ce qui n'est pas le cas actuellement. Une démarche doit être engagée pour mieux vendre les spectacles en trouvant une interface IFCE/producteur

Claude MOUYSSSET, muté à Saumur, doit apporter son expertise et ses connaissances à la production des nouveaux spectacles.

Un rapport d'évaluation avec une étude des coûts va être établi et devrait être présenté au CA.

Madame Fremont-Vedrine, représentante du Premier ministre, pose la question des coûts et de l'accès difficile à Saumur pour rentabiliser les spectacles. Elle avance l'hypothèse de délocaliser temporairement le Cadre Noir.

Elle rappelle que l'UNESCO est très vigilant aux dépenses des « classés » et demande si des contacts ont été pris avec l'ambassadeur de l'UNESCO. Le président s'en charge.

Règlement intérieur CA

Le président fait une interprétation du décret de création de l'IFCE. Il demande une expertise juridique de l'État sur les pouvoirs relatifs du président et du directeur général.

La **CFDT** n'est pas favorable à une évolution de la situation et vote contre le projet présenté.

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS

Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus de CAP et des groupes de travail sont consultables sur notre site

<http://cfdt-agriculture.fr/>

Fonctionnement des comités

Le comité financier est transformé en comité finances

La **CFDT** est favorable.

Organisation générale de la valorisation du patrimoine de l'IFCE

La **CFDT** est favorable.

Composition et modalités de fonctionnement du comité filière

C'est une enceinte de discussion entre les acteurs professionnels et les pouvoirs publics permettant de répondre aux objectifs définis par le code rural et de la pêche maritime.

Les membres sont :

- la SHF, la SFET, France galop, la SECF
- la FFE
- FNSEA, JA, Coordination rurale, confédération paysanne
- l'APCA
- la fédération du conseil des chevaux
- l'association des régions de France et l'association des maires de France
- la DGPE et la DGAL

La **CFDT** est favorable.

Vente du domaine de La Villatte

Lors d'entretiens la semaine dernière, les 3 organisations syndicales avaient compris que la direction acceptait de modifier les conditions de la vente pour garder une partie du domaine : Larivière. Pourtant, devant le conseil d'administration, le directeur général présente au vote un projet de vente de l'ensemble.

La **CFDT** vote contre le projet ainsi présenté.

Nouvelle fixation du prix de cession de l'hôtel des abbesses

Par délibération 2013-008 du 26 juin 2013, la vente était autorisée au prix de 600 000 €, conforme à l'estimation de France Domaine, assortie d'une marge de négociation de 20 %.

Par délibération 2014-014 du 18 septembre 2014, qui annulait et remplaçait la délibération 2013-008 du 26 juin 2013. L'immeuble de la rue de l'ancienne messagerie serait vendu aux enchères publiques, avec un prix de réserve fixé à 390 000 €, dans le cadre d'un mandat donné à un professionnel, cette modalité étant transparente et sécurisée.

La dernière enchère au prix de 298 000 €, 26 mars 2015

Telle était la situation jusqu'à ce que l'IFCE reçoive le 21 mai 2015 une promesse unilatérale d'achat au prix ferme de 310 000 €.

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver le projet de cession de l'immeuble "hôtel des Abbesses", sis 6 et 8 rue de l'Ancienne Messagerie à Saumur au prix de 310 000 €.

La **CFDT** est favorable.

Évolution de la situation patrimoniale des sites

Ce point a été survolé : le président n'a pas voulu prendre le temps de regarder de près chaque situation.

Pour la **CFDT**, le document (liste des sites immobiliers avec seulement des critères fonciers) ne faisait pas apparaître la dimension sociale de cette question puisqu'elle ne mentionnait pas la présence d'agents logés.

La **CFDT** s'alarme de la « précipitation » avec laquelle sont envisagées certaines opérations qui pourrait conduire à une sous estimation de la valeur réelle de certains sites et s'inquiète des échos concernant certains « prédateurs » à l'affût de ventes à l'€ symbolique.

Conseil formation

M. J M Mars et J Pinel ont eu un temps très court pour leur exposé

La FFE et le président demandent que la formation supérieure du Cadre Noir soit une priorité

Situation économique

Ce point a également été traité très brièvement.

A l'issue de ce Conseil d'administration, la **CFDT** considère que l'IFCE doit réaffirmer sa place d'établissement public au service d'une filière dans son ensemble.

Elle rappelle que les personnels de l'IFCE ont déjà réalisé beaucoup d'efforts pour évoluer dans leur métier. Encore dernièrement une soixantaine d'agents ont suivi avec succès une formation importante de contrôleurs de l'identification, dans le respect des valeurs de conseil à la filière et dans une démarche de service public, compte tenu des implications notamment sanitaires de l'identification.

La **CFDT** estime que le COP 2014-2017 signé par les ministres de tutelle a défini le cadre de leur action , en cohérence avec les décisions financières du triennal 2015-2017.

Pour la **CFDT**, il est donc essentiel que le suivi des actions inscrites dans le COP soit réalisé dans un cadre où la place des tutelles est renforcée.

La **CFDT** va donc interpeller le ministre de l'agriculture sur cette question et les perspectives d'évolution des sites.

N'hésitez pas à contacter les représentants CFDT

SPAagri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS

Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus de CAP et des groupes de travail sont consultables sur notre site

<http://cfdt-agriculture.fr/>